

Comité syndical du 13 mars 2020

N°	Objet :	Retour le
4	Compte administratif 2019	20/03/2020
5	Compte de gestion 2019	20/03/2020
6	Budget primitif 2020	20/03/2020
7	Emprunt 2020	03/04/2020
8	Tarifs hiver 2020/2021	03/04/2020
9	Remboursement de clients	03/04/2020
10	Projet numérique OT/SMMO - Demande de subvention	03/04/2020
11	Etude de restructuration de l'offre VTT - Demande de subvention	03/04/2020
12	Rupture conventionnelle G.Jacquot	03/04/2020
13	Renouvellement du détachement d'Olivier ERARD au poste de Directeur	03/04/2020

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **13 mars 2020**

L'an deux mille vingt, le treize mars à 10 heures 30

<u>Nombre de membres</u>	
- en exercice :	13
- présents ou représentés :	9
- votants :	9
- ayant donné procuration :	
- absents excusés :	4
- absents :	
- exclus :	

Etaient présents : Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphaël KRUCIEN, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Denis POIX-DAUDE, Jean-Marie SAILLARD, et Pierre SIMON

Etaient absents :

Gérard DEQUE, Michèle LETOUBLON, Béatrix LOIZON et Florence ROGEOZ

Date de convocation :

5 mars 2020

Secrétaire de séance : **Denis POIX DAUDE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Objet de la délibération :

**Renouvellement du
détachement d'Olivier ERARD
au poste de Directeur du
SMMO**

Olivier ERARD exerce la fonction de Directeur du SMMO depuis le 1^{er} septembre 2012.

Après 2 années de mise à disposition par le Département, un détachement a été opéré à partir du 1^{er} septembre 2014 par périodes de 3 ans.

La seconde période de détachement arrive à échéance le 31 août 2020.

Il est donc proposé de renouveler ce détachement pour 3 ans sur la période allant du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2023.

Les missions qui seront confiées à Olivier ERARD sur cette période, au titre de Directeur du SMMO, sont les suivantes :

- Supervision des activités de la Station de Métabief
- Cadrage des activités du stade nordique de Chaux-Neuve
- Développement de l'ingénierie touristique dans le cadre de la convention d'ingénierie touristique signée par le SMMO, le Département, la CCLMHD et les communes de Métabief, Jougne et Les Longevilles Mont d'Or en juin 2019 pour la période 2019-2024

Ces missions feront l'objet d'une lettre de mission annexée au contrat de travail.

La rémunération d'Olivier ERARD prendra en compte son ancienneté à ce poste, selon le barème de la Convention Collective des Domaines Skiabls. Ainsi la rémunération d'Olivier ERARD passera de 5 574 € bruts/mois à 5 768 € bruts/mois à compter du 1^{er} septembre 2020.

SOUS-PRÉFECTURE
- 3 AVR. 2020
PONTARLIER (Doubs)

Résultat du vote

- Pour :	9
- Contre :	0
- Abstention :	0

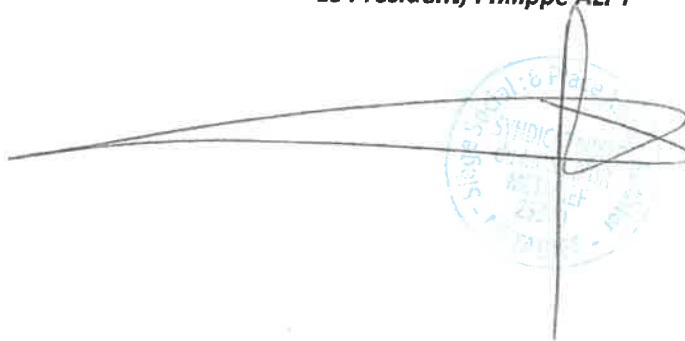
Le Comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité de :

- Demander au Département le renouvellement du détachement d'Olivier ERARD au poste de Directeur du SMMO du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2023
- Valider le cadre de la lettre de mission d'Olivier ERARD pour cette période
- Valider la revalorisation du salaire d'Olivier ERARD pour prendre en compte son ancienneté à ce poste, conformément à la Convention Collective des Domaines Skiabiles
- Valider le salaire d'Olivier ERARD à 5 768 € bruts/mois à compter du 1^{er} septembre 2020

Fait et délibéré aux Hôpitaux vieux, le **13 Mars 2020**

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT' and 'PONTARLIER (DOUBS)'. The signature is a long, sweeping horizontal line that loops back and crosses itself.

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **13 mars 2020**

L'an deux mille vingt, le treize mars à 10 heures 30

<u>Nombre de membres</u>	
- en exercice :	13
- présents ou représentés :	9
- votants :	9
- ayant donné procuration :	
- absents excusés :	4
- absents :	
- exclus :	

Etaient présents : Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphaël KRUCIEN, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Denis POIX-DAUDE, Jean-Marie SAILLARD, et Pierre SIMON

Etaient absents :
Gérard DEQUE, Michèle LETOUBLON, Béatrix LOIZON et Florence ROGEBOSZ

Date de convocation :
5 mars 2020

Secrétaire de séance : **Denis POIX DAUDE**
Président de séance : **Philippe ALPY**

Objet de la délibération :
**Rupture conventionnelle
SMMO / Gregory Jacquot**

Grégory JACQUOT est salarié du SMMO, en CDI depuis le 1^{er} septembre 2018 et occupe le poste de technicien polyvalent au stade des tremplins de Chauv-Neuve.
Compte tenu des difficultés rencontrées dans l'organisation de son travail et d'un commun accord, les parties ont décidé d'engager une procédure de rupture conventionnelle.

Vu les Articles L1237-11 et suivants du code du travail encadrant la rupture conventionnelle du contrat de travail,
Vu les différents entretiens préalables entre la direction du SMMO et Grégory JACQUOT où une rupture conventionnelle a été envisagée d'un commun accord,
Et sous la condition d'obtenir l'autorisation de l'inspection du travail, et l'accord du CSE.

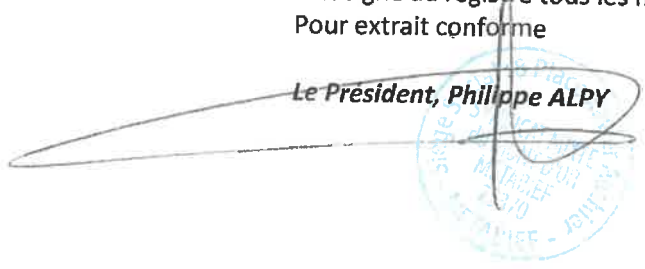
Le Comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité de :

D'autoriser la rupture du contrat de Grégory JACQUOT via une rupture conventionnelle et de lui régler par solde de tout compte les reliquats de ses compteurs d'heures, congés payés et primes annuelles ainsi qu'une indemnité spécifique dont le montant sera égale à l'indemnité légale de licenciement.

<u>Résultat du vote</u>	
- Pour :	9
- Contre :	0
- Abstention :	0

Fait et délibéré aux Hôpitaux vieux, le **13 Mars 2020**

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY


SOUS-PRÉFECTURE
- 3 AVR. 2020.
PONTARLIER (Doubs)

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **13 mars 2020**

L'an deux mille vingt, le treize mars à 10 heures 30

<u>Nombre de membres</u>	
- en exercice :	13
- présents ou représentés :	9
- votants :	9
- ayant donné procuration :	
- absents excusés :	4
- absents :	
- exclus :	

Date de convocation :

5 mars 2020

Etaient présents : Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphaël KRUCIEN, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Denis POIX-DAUDE, Jean-Marie SAILLARD, et Pierre SIMON

Etaient absents :

Gérard DEQUE, Michèle LETOUBLON, Béatrix LOIZON et Florence ROGEOZ

Secrétaire de séance : Denis POIX DAUDE

Président de séance : Philippe ALPY



Dans le cadre de la convention d'ingénierie, le SMMO et la CCLMHD souhaitent engager une réflexion de fond sur l'offre VTT (toutes disciplines) sur le territoire de la CCLMHD, élargi aux territoires voisins (notamment la Suisse).

Un cahier des charges commun a été rédigé et l'offre de BIKESOLUTION a été retenue pour un montant de 25 000 € HT.

Cette étude est éligible au programme d'aide à l'ingénierie touristique développé par la Région BFC (taux d'aide = 20 %).

Le Comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité de :

- Valider l'engagement de l'étude de restructuration du VTT sur le territoire de la CCLMHD (crédits inscrits au BP2020)
- Solliciter la Région BFC pour une subvention de 12 500 €
- Financer le solde de l'opération par le produit de la TRM reversé dans le cadre de la convention d'ingénierie touristique

Objet de la délibération :
**Etude de restructuration de
l'offre VTT
Demande de subvention**

<u>Résultat du vote</u>	
- Pour :	9
- Contre :	0
- Abstention :	0

Fait et délibéré aux Hôpitaux vieux, le 13 Mars 2020

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président, **Philippe ALPY**

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **13 mars 2020**

L'an deux mille vingt, le treize mars à 10 heures 30

Nombre de membres

- en exercice :	13
- présents ou représentés :	9
- votants :	9
- ayant donné procuration :	
- absents excusés :	4
- absents :	
- exclus :	

Etaient présents : Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphaël KRUCIEN, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Denis POIX-DAUDE, Jean-Marie SAILLARD, et Pierre SIMON

Etaient absents :
Gérard DEQUE, Michèle LETOUBLON, Béatrix LOIZON et Florence ROGEBOZ

Date de convocation :
5 mars 2020

Secrétaire de séance : **Denis POIX DAUDE**
Président de séance : **Philippe ALPY**



Objet de la délibération :
**Projet numérique SMMO/OTHD
Demande de subvention**

En 2019, le SMMO et l'OTHD ont engagé une réflexion partagée pour bâtir un schéma numérique commun visant à améliorer globalement le parcours client avec les nouveaux outils numériques :

- Diffusion de l'information via des outils numériques (webcams)
- Apports ludiques dans l'expérience clients (simulateurs)
- Outils de captation de données clients (portail Wifi, spot photo)
- Outils de gestion de la relation client (GRC, RCU)
- Outils de communication numérique (réseaux sociaux)
- Outils de commercialisation (place de marché)

Une AMO a été réalisée en 2019/2020, subventionnée par la Région et le FNADT (solde financé par la TRM dans le cadre de la convention d'ingénierie) aboutissant à un Référentiel numérique commun, permettant à chaque entité de développer sa part du projet commun.
Désormais, le SMMO est en capacité de mettre en œuvre sa part du projet qui comprend les éléments suivants :

Opération	Prestataire	Coût HT
Webcams Sommet Morond + Plateau des Roches	TRINUM	6 780 €
Spot Photo TSD Morond + Borne photo	TRINUM	25 400 €
Wifi bas et sommet station – versant Métabief + portail	TRINAPS	19 400 €
Simulateurs VTT et Ski alpin	DIGIT PRIME	48 420 €
TOTAL		100 000 €

Ce projet est éligible au programme d'aide sur les « nouveaux usages du numérique » développé par la Région BFC (taux d'aide = 50 %).

Résultat du vote

- Pour :	9
- Contre :	0
- Abstention :	0

Le Comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité de :

- Valider le programme numérique 2020 de 100 000 € HT (crédits inscrits au BP2020)
- Solliciter la Région BFC pour une subvention de 50 000 €
- Financer le solde de l'opération par recours à l'emprunt

Fait et délibéré aux Hôpitaux vieux, le 13 Mars 2020

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY



**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **13 mars 2020**

L'an deux mille vingt, le treize mars à 10 heures 30

Nombre de membres

- en exercice : **13**
- présents ou représentés : **9**
- votants : **9**
- ayant donné procuration : **4**
- absents excusés : **4**
- absents :
- exclus :

Etaient présents : Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphaël KRUCIEN, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Denis POIX-DAUDE, Jean-Marie SAILLARD, et Pierre SIMON

Etaient absents :

Gérard DEQUE, Michèle LETOUBLON, Béatrix LOIZON et Florence ROGEBOSZ

Date de convocation :

5 mars 2020

Secrétaire de séance : **Denis POIX DAUDE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Objet de la délibération :

Remboursement de clients

Par délibération du 11 juillet 2019, le comité syndical a adopté la mise en place d'un programme de fidélité (FIDELISKI) à partir de la saison 2019/2020.

Les tarifs appliqués aux clients dans le cadre de ce programme devaient s'ajuster aux tarifs pratiqués en caisse, si ceux-ci étaient inférieurs à ceux du programme.

En effet, lorsque le domaine a été fermé partiellement à cause du manque de neige, les tarifs pratiqués en caisse ont été réduits.

Malheureusement, au niveau informatique, l'ajustement n'a pas été réalisé et des clients ont payé leur forfait plus cher que s'ils n'avaient pas adhéré au programme de fidélité.

Il est donc proposé de rembourser ces clients.

Le comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité de rembourser les clients qui ont payé trop cher leurs forfaits dans le cadre du programme FIDELISKI.

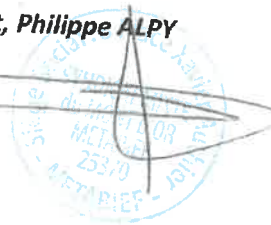
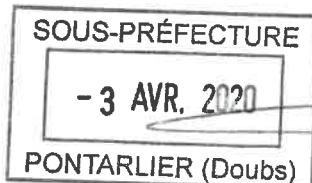
Résultat du vote

- Pour : **9**
- Contre : **0**
- Abstention : **0**

Fait et délibéré aux Hôpitaux vieux, le **13 Mars 2020**

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY



**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **13 mars 2020**

L'an deux mille vingt, le treize mars à 10 heures 30

Nombre de membres

- en exercice : **13**
- présents ou représentés : **9**
- votants : **9**
- ayant donné procuration :
- absents excusés : **4**
- absents :
- exclus :

Etaient présents : Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphaël KRUCIEN, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Denis POIX-DAUDE, Jean-Marie SAILLARD, et Pierre SIMON

Etaient absents :

Gérard DEQUE, Michèle LETOUBLON, Béatrix LOIZON et Florence ROGEBOSZ

Date de convocation :

5 mars 2020

Secrétaire de séance : **Denis POIX DAUDE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Objet de la délibération :

Tarifs hiver 2020-2021

La proposition de tarifs pour la saison d'hiver 2020 – 2021 est le fruit d'un travail de co-construction en interne au SMMO.

Ont contribué à ce travail :

Corinne TISSOT – Responsable Caisses

Marie-France MASNADA - Adjointe Caisses / Chargée des Actions Commerciales

Mélanie PAQUETTE - Chargée de Communication

Sylvain PHILIPPE – Directeur Adjoint

Cette proposition répond aux objectifs suivants :

- Entretenir la confiance que les clients fidèles mettent en nous
- Valoriser cette fidélité et les engagements des clients
- Inciter les clients « Volatiles » ou « Papillonners » à s'engager et à se fidéliser
- Rester très accessible pour les enfants débutants, les scolaires, les groupes d'enfants (colonies), etc.

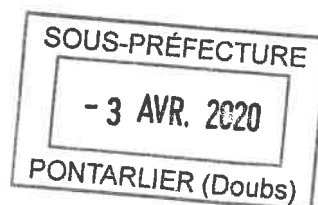
Pour cela, nous proposons :

- De baisser ou stabiliser les tarifs des forfaits avec engagement ou fidélisation
- D'augmenter l'écart entre les prix « normaux » et les tarifs « fidèles » (Fidéliski) ou « engagement » (saison/plurijournaliers).

L'annexe détaille l'ensemble de la proposition de tarifs.

Il est à noter les évolutions suivantes par rapport aux tarifs hiver 2019-2020 :

- Gratuits pour les 85 ans et +
- Tarifs inférieurs à 2019 – 2020



- Super promo saison pour le titulaire d'un forfait saison 2019 -2020
- Tarifs identiques à 2019 – 2020
 - Jura Kids Park, Scolaires et jeunesse (colo)
 - Titulaire de la carte Avantages jeune
 - Abonnement Fidéliski
 - Ticket Piétons

Il est précisé que seront proposés lors d'un prochain conseil du SMMO les tarifs pour :

- Les « assurances » proposées aux skieurs
- Les tarifs pour les ouvertures partielles du domaine
- Les offre de fidélisation pour les clients ayant skié cette saison 2019-2020

Résultat du vote

- Pour :	9
- Contre :	0
- Abstention :	0

Le Comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité d'adopter les tarifs publics pour l'hiver 2020/2021 figurant dans le tableau joint à la présente délibération.

Fait et délibéré aux Hôpitaux vieux, le 13 Mars 2020

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY



Famille de titre	Forfaits	Tarifs TTC 2020-2021	Précisions et conditions	Comparaison N-1			
				Tarifs TTC 2019-2020	€/N-1	%/N-1	
Gratuit	- de 5 ans 85 ans et plus	Offert	Un justificatif d'âge sera demandé en point de vente pour bénéficier de ces tarifs (carte d'identité, livret de famille, etc.). Il devra pouvoir être présenté un justificatif d'âge à tout moment sur le domaine skiable.				
Ticket piéton	Ticket piéton	7,00 €		7,00 €	- €	0,0%	
	Ticket piéton Privilège / Groupe	6,00 €		6,00 €	- €	0,0%	
	Ticket opé	3,50 €	Opération spéciale ou évènement	3,50 €	- €	0,0%	
	Balade Troudy	12,00 €	Ticket piéton inclus	8,00 €	4,00 €	50,0%	
Jura Kids Park	1 Jour Jura Kid Park	7,00 €	Tarif unique	7,00 €	- €	0,0%	
	1 Jour Jura Kid Park Scolaire	4,00 €	Du lundi au vendredi hors vacances scolaires	4,00 €	- €	0,0%	
Groupes tarifaires	Tarif Normal/Adulte : à partir de 16 ans et jusqu'à 64 ans inclus Tarif Enfant : à partir de 5 ans et jusqu'à 15 ans inclus Tarif Sénior : à partir de 65 ans Tarif Étudiant : Carte étudiant munie d'une photo (études post-bac) en cours de validité, jusqu'à 25 ans (inclus) ou Apprenti (Présentation du Cerfa n°10103*06 FA13)			Idem N-1			
	Saison Normal / Adulte	425 €	En vente à partir du 16/12/2020	412,50 €	12,50 €	3,0%	
	Saison Enfant / Senior	365 €	En vente à partir du 16/12/2020	352,50 €	12,50 €	3,5%	
	Saison Promo Adulte	320 €	En vente du 16/11/2020 au 15/12/2020 inclus	299,00 €	21,00 €	7,0%	
Saison	Saison Promo Enfant/Sénior	275 €	En vente du 16/11/2020 au 15/12/2020 inclus	255,00 €	20,00 €	7,8%	
	Saison Super Promo Adulte	255 €	En vente du 15/10/2020 au 15/11/2020 inclus	235,00 €	20,00 €	8,5%	
	Saison Super Promo Enfant/Sénior	219 €	En vente du 15/10/2020 au 15/11/2020 inclus	199,00 €	20,00 €	10,1%	
	Saison Super Fidèle Adulte	205 €	Offre exceptionnelle de fidélisation Aux titulaires d'un forfait saison 2019 - 2020 En vente du 15/10/2020 au 15/11/2020 inclus	235,00 €	- 30,00 €	-13%	
	Saison Super Fidèle Enfant/Sénior	175 €	Offre exceptionnelle de fidélisation Aux titulaires d'un forfait saison 2019 - 2020 En vente du 15/10/2020 au 15/11/2020 inclus	199,00 €	- 24,00 €	-12%	
	Saison Privilège Partenaires (Doit faire l'objet d'une convention de partenariat)	120 €	Licence ski club Mt-d'Or, Resto d'altitude, Moniteur de ski alpin ou moniteur membre d'une ES avec double agrément, revendeurs/CE	150,00 €	- 30,00 €	-20,0%	
	Fidéliski	Abonnement Adulte	25 €		25,00 €	- €	0,0%
		Abonnement Enfant/Sénior	20 €		20,00 €	- €	0,0%
		Abonnement Adulte Promo	15 €	Promo renouvellement et conquête nvx clients	15,00 €	- €	0,0%
		Abonnement Enfant/Sénior Promo	10 €	Promo renouvellement et conquête nvx clients	10,00 €	- €	0,0%
-10% sur tarif journée, toute la saison -50% sur tarif journée les 3ème et 6ème jour de ski ou tarif proposé en caisse si plus avantageux				Généralisation de N-1			
Journée	1 Jour Bas de domaine	14,00 €	Valable uniquement sur TK Mini-Pique, TK Pré-Midi et TSF Berche Tarif unique	13,50 €	0,50 €	3,7%	
	1 Jour Scolaire	8,50 €	Uniquement hors vacances	8,50 €	- €	0,0%	
	1 Jour Jeunesse	15,00 €	Colo. club, MJC, péri-Sco. etc. + Scolaire pdt vacances	15,00 €	- €	0,0%	
	1 Jour Avantage Jeune	15,00 €	Sur présentation d'une carte AJ Valable uniquement hors vacances scolaires et hors week-end	15,00 €	- €	0,0%	
	1 Jour Privilège	23,00 €	Groupe dès 20 personnes, paiement en une seule fois ou CE en dépôt (à partir de 50)	22,00 €	1,00 €	4,5%	
	1 Jour Adulte	28,50 €	à partir de 16 ans et jusqu'à 64 ans inclus	27,50 €	1,00 €	3,6%	
	1 Jour Enfant / Sénior / Étudiant	24,50 €	cf. groupe tarifaire	23,50 €	1,00 €	4,3%	
	1 Jour Ski-Club entraînement	10,00 €	Entraînement ski club hors convention	10,00 €	- €	0,0%	
	1 Jour Handicap	14,50 €	CMI invalidité	14,00 €	0,50 €	3,6%	
	1 Jour DSF (50%)	14,50 €	Carte DSF -50%	14,00 €	0,50 €	3,6%	
	1 Jour Voyagiste	17,00 €	Gentiane Bleue + Bus CDT + Roule ma Poule, etc.	16,00 €	1,00 €	6,3%	
	1 Jour "Promo"	20,00 €	Evènements/Opérations commerciales, journée anniversaire	20,00 €	- €	0,0%	
	1 Jour "Opé"	15,00 €	Opérations spéciales (Derniers jours d'ouverture, ...)	15,00 €	- €	0,0%	
1 Jour fête du ski scolaire	6,50 €		6,50 €	- €	0,0%		
4 heures	4 Heures Adulte	25,50 €		25,00 €	0,50 €	2,0%	
	4 Heures Enfant / Sénior / Étudiant	22,00 €		21,50 €	0,50 €	2,3%	
	4 Heures Bas de domaine	12,00 €	Valable uniquement sur TK Mini-Pique, TK Pré-Midi et TSF Berche Tarif unique	11,50 €	0,50 €	4,3%	
	4 Heures Scolaire	6,50 €	Uniquement hors vacances	6,50 €	- €	0,0%	
	4 Heures Jeunesse	13,00 €	Colo. club, MJC, péri-Sco. etc. + Scolaire pdt vacances	13,00 €	- €	0,0%	
4 Heures Handicap	13,00 €	CMI invalidité	13,00 €	- €	0,0%		
2 heures	2 Heures	21,00 €	Tarif unique	20,00 €	1,00 €	5,0%	

Famille de titre	Forfaits	Tarifs TTC 2020-2021	Précisions et conditions	Comparaison N-1			
				Tarifs TTC 2019-2020	€/ N-1	% / N-1	
Réduction Famille	Pour les forfaits de 5 à 7 jours consécutifs		2 adultes et au moins 2 enfants de 5 ans ou + acheté en même temps ⇒ Tout le monde au tarif enfants (-15%)	Idem N-1			
Pluri-journalier	2 Jours Adulte	51,50 €		50,00 €	1,50 €	3,0%	
	2 Jours Enfant / Sénior	44,00 €		42,50 €	1,50 €	3,5%	
	2 Jours Privilège	41,50 €	Groupe dès 20 personnes, paiement en une seule fois	40,00 €	1,50 €	3,8%	
	2 Jours Scolaire	17,00 €	Uniquement hors vacances	17,00 €	- €	0,0%	
	2 Jours Jeunesse	30,00 €	Colo, club, MJC, péri-Sco, etc. + Scolaire pdt vacances	30,00 €	- €	0,0%	
	3 Jours Adulte	75,50 €		72,50 €	3,00 €	4,1%	
	3 Jours Enfant / Sénior	65,00 €		61,50 €	3,50 €	5,7%	
	3 Jours Privilège	61,00 €	Groupe dès 20 personnes, paiement en une seule fois	58,00 €	3,00 €	5,2%	
	3 Jours Scolaire	25,50 €	Uniquement hors vacances	25,50 €	- €	0,0%	
	3 Jours Jeunesse	45,00 €	Colo, club, MJC, péri-Sco, etc. + Scolaire pdt vacances	45,00 €	- €	0,0%	
	4 Jours Adulte	99,00 €		95,00 €	4,00 €	4,2%	
	4 Jours Enfant / Sénior	85,00 €		80,50 €	4,50 €	5,6%	
	4 Jours Privilège	80,00 €	Groupe dès 20 personnes, paiement en une seule fois	76,00 €	4,00 €	5,3%	
	4 Jours Scolaire	34,00 €	Uniquement hors vacances	34,00 €	- €	0,0%	
	4 Jours Jeunesse	60,00 €	Colo, club, MJC, péri-Sco, etc. + Scolaire pdt vacances	60,00 €	- €	0,0%	
	5 Jours Adulte	120,00 €		117,50 €	2,50 €	2,1%	
	5 Jours Enfant / Sénior	103,00 €		99,50 €	3,50 €	3,5%	
	5 Jours Privilège	97,00 €	Groupe dès 20 personnes, paiement en une seule fois	94,00 €	3,00 €	3,2%	
	5 Jours Scolaire	34,00 €	Uniquement hors vacances	34,00 €	- €	0,0%	
	5 Jours Jeunesse	60,00 €	Colo, club, MJC, péri-Sco, etc. + Scolaire pdt vacances	60,00 €	- €	0,0%	
	6 Jours Adulte	142,00 €		140,00 €	2,00 €	1,4%	
	6 Jours Enfant / Sénior	122,00 €		118,50 €	3,50 €	3,0%	
	6 Jours Privilège	114,50 €	Groupe dès 20 personnes, paiement en une seule fois	112,00 €	2,50 €	2,2%	
	7 Jours Adulte	166,00 €		162,50 €	3,50 €	2,2%	
	7 Jours Enfant / Sénior	142,50 €		137,50 €	5,00 €	3,6%	
	7 Jours Privilège	134,00 €	Groupe dès 20 personnes, paiement en une seule fois	130,00 €	4,00 €	3,1%	
	Ski rando	1 soirée	5,00 €		5,00 €	- €	0,0%
		Saison rando	45,00 €		45,00 €	- €	0,0%
Services	Frais remplacement pour les forfaits perdus dès 2 jours (avec reçu) - Skipass compris	12,00 €		12,00 €	- €	0,0%	
	Frais d'envoi pour commande de forfaits (offert dès 50 forfaits cdés)	10,00 €		10,00 €	- €	0,0%	
Revendeurs (faisant l'objet d'une convention commerciale)	1 Jour Revendeur	7,00 €	au moins 1000 forfaits achetés	7,70 €	- 0,70 €	-9,1%	
	1 montée au TSD avec les skis	7,00 €	Utilisable uniquement en cours de ski en vente uniquement par l'ESF ou l'ESI	7,00 €			
	2 et 3 jours consécutifs Adulte et Enfants		-10% du tarif normal toute la saison	Idem N-1			
	4 à 7 jours consécutifs Adulte et Enfants		-10% du tarif normal en période de vacances scolaires -25% du tarif normal hors vacances scolaires				

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **13 mars 2020**

L'an deux mille vingt, le treize mars à 10 heures 30

Nombre de membres

- en exercice : **13**
- présents ou représentés : **9**
- votants : **9**
- ayant donné procuration :
- absents excusés : **4**
- absents :
- exclus :

Date de convocation :

5 mars 2020

Etaient présents : Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphaël KRUCIEN, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Denis POIX-DAUDE, Jean-Marie SAILLARD, et Pierre SIMON

Etaient absents :

Gérard DEQUE, Michèle LETOUBLON, Béatrix LOIZON et Florence ROGEBOSZ

Secrétaire de séance : **Denis POIX DAUDE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Objet de la délibération :

Emprunts 2020

Pour le financement des investissements 2020 du SMMO, le Président est invité à réaliser auprès du Crédit Mutuel deux Contrats de Prêt dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Montant : 600 000€ (Travaux Neige de culture).
- **Durée : 20 ans.**
- **Périodicité : Trimestrielle.**
- **Taux fixe : 1.45%**
- **Frais de dossier : 0.10% soit 600€.**
- **Echéances constantes.**

- Montant : 1 000 000€ (Restructuration des Remontées Mécaniques, Projet Numérique, Luge 4 saisons)
- **Durée : 20 ans**
- **Périodicité : Trimestrielle**
- **Taux fixe : 1.45%**
- **Frais de dossier : 0.10% soit 1 000€.**
- **Echéances constantes.**

SOUS-PRÉFECTURE

- 3 AVR. 2020

PONTARLIER (Doubs)

7/25

Résultat du vote

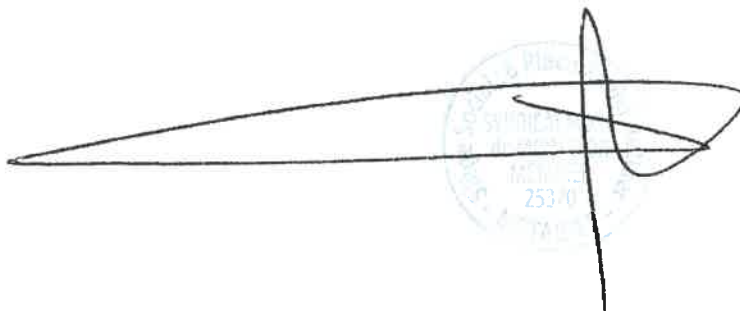
- Pour :	9
- Contre :	0
- Abstention :	0

Le comité syndical, sur proposition du Président, décide à l'unanimité de souscrire aux emprunts de 600 000€ et 1 000 000€ au crédit Mutuel.

Fait et délibéré aux Hôpitaux vieux, le 13 Mars 2020

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe ALPY', is written over a circular blue stamp. The stamp contains some illegible text and the number '253 0'.

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **13 mars 2020**

L'an deux mille vingt, le treize mars à 10 heures 30

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents ou représentés : 9
- votants : 9
- ayant donné procuration : 4
- absents excusés : 4
- absents :
- exclus :

Date de convocation :

5 mars 2020

Etaient présents : Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphaël KRUCIEN, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Denis POIX-DAUDE, Jean-Marie SAILLARD, et Pierre SIMON

Etaient absents :

Gérard DEQUE, Michèle LETOUBLON, Béatrix LOIZON et Florence ROGEBOZ

Secrétaire de séance : **Denis POIX DAUDE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

L'assemblée, l'exposé du Président entendu après en avoir délibéré :

Objet de la délibération :

Budget Primitif 2020

- **Vote à l'unanimité le budget primitif 2020 du Syndicat Mixte du Mont d'Or qui se présente comme suit, chacun des membres ayant reçu le détail au préalable :**

Section de fonctionnement :

5 612 130.85€ HT en dépenses

5 612 130.85€ HT en recettes dont 11 446.00€

d'exécant 2019.

Section d'investissement :

3 814 899.03€ HT en dépenses dont 591 135.14€

de reports 2019 et 444 628.19€ de déficit 2019.

3 814 899.03€ HT en recettes dont 84 780.00€ de

reports 2019.

Résultat du vote

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

Fait et délibéré aux Hôpitaux vieux, le **13 Mars 2020**

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY

P.O

Letoublon

SOUS-PRÉFECTURE

20 MARS 2020

PONTARLIER (Doubs)

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **13 mars 2020**

L'an deux mille vingt, le treize mars à 10 heures 30

Etaient présents : Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphaël KRUCIEN, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Denis POIX-DAUDE, Jean-Marie SAILLARD, et Pierre SIMON

Etaient absents :

Gérard DEQUE, Michèle LETOUBLON, Béatrix LOIZON et Florence ROGEBOZ

Secrétaire de séance : **Denis POIX DAUDE**

Président de séance : **Philippe ALPY**

Le Comité, après avoir pris connaissance en détail du compte de gestion 2019

- **l'approuve à l'unanimité.**
- **Constate la concordance entre les écritures retracées dans le compte administratif et le compte de gestion du comptable.**

Fait et délibéré aux **Hôpitaux vieux, le 13 Mars 2020**

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY

P.O.

Signature



Nombre de membres

- en exercice :	13
- présents ou représentés :	9
- votants :	9
- ayant donné procuration :	
- absents excusés :	4
- absents :	
- exclus :	

Date de convocation :

5 mars 2020

Objet de la délibération :
Compte de gestion 2019

Résultat du vote

- Pour :	9
- Contre :	0
- Abstention :	0

SOUS-PRÉFECTURE
20 MARS 2020
PONTARLIER (Doubs)

**Extrait du registre des délibérations du
Syndicat Mixte du Mont d'Or**

Séance du **13 mars 2020**

L'an deux mille vingt, le treize mars à 10 heures 30

Nombre de membres

- en exercice : 13
- présents ou représentés : 9
- votants : 8
- ayant donné procuration : 4
- absents excusés : 4
- absents :
- exclus : 1

Date de convocation :

5 mars 2020

Etaient présents : Philippe ALPY, Claude DALLAVALLE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Raphaël KRUCIEN, Florent PAQUETTE, Daniel PERRIN, Denis POIX-DAUDE, Jean-Marie SAILLARD, et Pierre SIMON

Etaient absents :

Gérard DEQUE, Michèle LETOUBLON, Béatrix LOIZON et Florence ROGEBOZ

Secrétaire de séance : Denis POIX DAUDE

Président de séance : Philippe ALPY

Objet de la délibération :

Compte Administratif 2019

Le Président laisse la présidence à Mr Pierre SIMON qui présente le compte administratif 2019. Le Président se retire et ne participe pas à la présentation et au vote.

Les membres du Comité, à l'exception du Président Philippe ALPY :

- **Approuvent à l'unanimité le compte administratif 2019** qui se traduit comme suit :

Résultat du vote

- Pour : 8
- Contre : 0
- Abstention : 0

Fonctionnement en € HT :

- Dépenses : 5 924 312.65€
- Recettes : 6 380 386.84€ dont 174 394.15€ d'exédent 2018.

Résultat Excédentaire : 456 074.19€ à reporter sur l'exercice 2020.

Investissement en € HT :

SOUS-PRÉFECTURE
20 MARS 2020
PONTARLIER (Doubs)

- Dépenses : 3 859 685.81€ (Sans reports 2019)
 - Recettes : 3 415 057.62€ (Sans reports 2019) dont 123 177.94€ d'excédent 2018
-

Résultat déficitaire : 444 628.19€ à reporter sur l'exercice 2020.

- Restes à réaliser :
 - Dépenses : 591 135.14€
 - Recettes : 84 780.00€

Résultat déficitaire de la section d'investissement : 950 983.33€

Les résultats seront reportés sur l'exercice 2020.

- Décide l'affectation du résultat au Budget Primitif 2020 comme suit :
 - **Section de fonctionnement Recettes :**
 - **Excédent : 11 446€ à reporter au 002**
 - **Section d'investissement Dépenses :**
 - **Déficit: 444 628.19€ à reporter au 001**
 - **Section d'investissement Recettes :**
 - **Vir Fonct : 444 628.19€ à mettre au 1068**

Fait et délibéré à aux Hôpitaux vieux, le 13 Mars 2020

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président, Philippe ALPY

P.O.

